

BÉTONSALON
CENTRE D'ART &
DE RECHERCHE

- MODE D'EMPLOI - PASS CULTURE

Le pass Culture permet aux jeunes de bénéficier d'une offre culturelle variée. Ce dispositif est porté par l'État et mis en œuvre par la société pass Culture, qui remplit une mission d'intérêt général au service des politiques publiques.

Le pass Culture se décline en deux actions complémentaires :

- une part individuelle pour les jeunes de 15 à 18 ans, qu'ils·elles sont libres de dépenser comme ils·elles le souhaitent.
- une part collective au bénéfice des collégien·nes dès la classe de 4^e et des lycéen·nes des établissements scolaires publics et privés sous contrat relevant des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, des Armées et du secrétaire d'État chargé de la Mer.

Financer les activités d'éducation artistique et culturelle via la part collective du pass Culture :

La part dite collective du pass Culture permet à un·e professeur·e de financer des activités d'éducation artistique et culturelle pour sa classe. Cette part s'applique aux élèves de la quatrième à la terminale des établissements publics et privés sous contrat. Adage est l'interface des enseignant·es dédiée à l'utilisation du pass Culture pour sa part collective.

Les montants de la part collective :

- Collégien·nes de 4^e et 3^e : 25 € par élève
 - Lycéen·nes de 2nde et élèves de CAP : 30 € par élève
 - Lycéen·nes de 1^{re} et de terminale : 20 € par élève
-

Les étapes pour créer une offre et la pré-réserver/réserver :

- Contactez-nous pour que nous définissions ensemble un créneau horaire pour le format de visite que vous aurez choisi pour votre classe. À cette occasion, vous nous transmettez votre nom, celui de votre établissement ainsi que le niveau et l'effectif de la classe.
- Nous pouvons alors éditer une offre pour vous. Elle indiquera le nom de votre établissement, la date et l'horaire, le niveau de la (ou des) classe(s) concernée(s), le nom du·de la professeur·e qui a demandé l'offre.
- De votre côté, sur l'application ADAGE, allez dans la rubrique « recensement », cliquez sur « ajoutez actions et événements culturels », choisissez « une ou des sorties culturelles », puis suivez pas à pas les instructions qui vous permettent de décrire votre projet. Dans « structures culturelles » indiquez « Bétonsalon ».
- Cliquez sur « ajoutez une action pass culture » et vous allez alors voir apparaître l'offre que nous avons éditée pour vous. Vous allez ensuite la pré-réserver. Enfin, votre chef·e d'établissement recevra une notification afin qu'il·elle puisse réserver définitivement cette offre.